

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-084

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Contrat Départemental de
Développement
Intercommunal (CDDI)
2018-2021
Avenant n°5

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY et Mme Valérie Isabelle BONIN.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : A. HUCHET

Vu la délibération n°2018-065 du 13 avril 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le Contrat Départemental de Coopération Intercommunal signé avec le Département de la Haute-Vienne ;

Considérant que pour la période 2018-2021, l'enveloppe de base affectée au financement des projets de la Communauté de Communes s'élevait à 933 000 € ;

Considérant qu'au vu des projets supplémentaires inscrits, une enveloppe complémentaire, puis une enveloppe exceptionnelle ont été ouvertes, portant ainsi les financements départementaux pour les projets de notre territoire à hauteur de 1 255 700 € pour l'ensemble de la période (financement du numérique exclu) ;

Considérant que deux nouveaux projets sont à inscrire (réaménagement du club house du Tie-Break ; restructuration de la maison de l'enfance), au moyen de l'avenant n° 5.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°5 au CDDI 2018-2021 tel que joint en annexe ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président




D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210701-DC2021750170-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de